

Procédure pour les candidats en cours d'études de santé ou disposant d'un diplôme de santé au Maroc

ACCES DIRECT AUX FORMATIONS DE MEDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE (MMOP) A TRAVERS LA PROCEDURE « DISPENSE D'ETUDES »

- Pièces à fournir-

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- La description du parcours de formation (tous les relevés de notes et diplômes obtenus, y compris le bac + tous documents permettant au jury d'apprécier les compétences et connaissances acquises durant le parcours de formation suivi) ;
- Le nom du ou des établissement(s) où s'est déroulé le parcours de formation ;
- Si le candidat a déjà obtenu le diplôme : la copie certifiée conforme et avec traduction officielle le cas échéant du ou des titres ou diplômes de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre permettant d'exercer dans le pays de délivrance ;
- Le nom de l'établissement où le candidat souhaite déposer sa candidature ;
- Une attestation sur l'honneur indiquant le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française et, le cas échéant, le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé, en première année du premier cycle des études de médecine ou en première année du premier cycle des études de pharmacie ;
- Une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.